

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.11.2023

Révision: 14.11.2023

Numéro de version 70 (remplace la version 69)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- **Identificateur de produit**
 - **Nom du produit beko Härter für Weissleim D4**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 - **Utilisation/application de la substance / de la préparation**
 - Durcisseur
 - Agent de réticulation
 - **Utilisations déconseillées** Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur :**
 - beko Group AG
 - Agathafeld 22, CH-9512 Rossrüti
 - Tel. +49 (0) 9091 90898-0
 - e-mail: swiss@beko-group.com
 - www.beko-group.com
 - **Service établissant la fiche technique:**
 - Produktsicherheit
 - Tel. +49 (0) 9091 90898-0
 - e-mail: swiss@beko-group.com
 - **Service chargé des renseignements:**
 - Produktsicherheit
 - Tel.: +49 (0) 9091 90898-0
 - E-Mail: swiss@beko-group.com
- **Numéro d'appel d'urgence**
 - Tox-Zentrum CH - 8032 Zürich
 - 24h-Numéro d'appel d'urgence: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **Classification de la substance ou de la préparation**



Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**
 - **Éléments d'étiquetage SGH**
 - Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.11.2023

Révision: 14.11.2023

Numéro de version 70 (remplace la version 69)

Nom du produit beko Härter für Weissleim D4

(suite de la page 1)

- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Polymère sur base de diisocyanate d'hexaméthylène
diisocyanate d'hexaméthylène

- **Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un médecin en cas de malaise.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu / récipient dans une élimination des déchets approuvée ou dans un recyclage conformément à la réglementation nationale.

- **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

- **Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **Préparations**

- **Description :**

réticulant
Résine isocyanate

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 28182-81-2 Numéro CE: 939-340-8 numéro d'enregistrement: 01-2119970543-34	Polymère sur base de diisocyanate d'hexaméthylène Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	>50%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8 numéro d'enregistrement: 01-2119457571-37	diisocyanate d'hexaméthylène Acute Tox. 2, H330; Resp. Sens. 1, H334; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	≥0,1-<0,5%

- **SVHC** Non applicable.

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.11.2023

Révision: 14.11.2023

Numéro de version 70 (remplace la version 69)

Nom du produit beko Härter für Weissleim D4

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **Description des mesures de premiers secours**

- **Indications générales :**

- Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **après inhalation :**

- Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale de sécurité.

- Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **après contact avec les yeux :** Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

- CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

- Peut être dégagé en cas d'incendie :

- Oxyde d'azote (NO_x)

- Monoxyde de carbone (CO)

- **Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité :**

- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

- Porter un appareil de protection respiratoire.

- Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Porter un vêtement personnel de protection

- **Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

- Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

- Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

- Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- Assurer une aération suffisante.

- **Référence à d'autres rubriques**

- Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés

- Eviter le dégagement d'aérosols.

- N'employer que dans des secteurs bien aérés

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.11.2023

Révision: 14.11.2023

Numéro de version 70 (remplace la version 69)

Nom du produit beko Härter für Weissleim D4

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Paramètres de contrôle

· Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,02 mg/m ³ SB;als Gesamt-NCO gemessen
--------------	--

· Informations relatives à la réglementation

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

BAT (Suisse)	15 µg/g Kreatinin Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Hexamethylendiamin (nach Hydrolyse)
--------------	--

· Informations relatives à la réglementation

BAT (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

· Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (EN 14387).

A titre provisoire, filtre :

Filtre A/B/P2.

· Protection des mains : Gants étanches (EN 374).

· Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Butylcaoutchouc

- **Temps de pénétration du matériau des gants** Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6

- **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.11.2023

Révision: 14.11.2023

Numéro de version 70 (remplace la version 69)

Nom du produit beko Härter für Weissleim D4

(suite de la page 4)

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Butylcaoutchouc
- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Caoutchouc nitrile
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
Caoutchouc chloroprène
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
Caoutchouc naturel (Latex)
Gants en cuir
Gants en tissu épais
- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

- | | |
|---|---|
| · État physique | liquide |
| · Couleur : | incolore |
| · Odeur : | caractéristique |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| · Point de fusion : | -37 °C |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 238 °C |
| · Inflammabilité | Non applicable. |
| · Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| · inférieure : | Non déterminé. |
| · supérieure : | Non déterminé. |
| · Point d'éclair : | >166 °C |
| · Température d'inflammation : | 445 °C |
| · Température de décomposition : | Non déterminé. |
| · pH | Le mélange réagit violemment au contact de l'eau. |
| · Viscosité : | |
| · Viscosité cinématique | Non déterminé. |
| · dynamique à 20 °C: | 3.000 mPas |
| · Solubilité | |
| · l'eau : | Non déterminé. |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé. |
| · Pression de vapeur à 20 °C: | 0,0001 hPa |
| · Densité et/ou densité relative | |
| · Densité à 20 °C: | 1,1 g/cm ³ |
| · Densité relative. | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur: | Non déterminé. |

· Autres informations

- | | |
|--|--|
| · COV - Composé organique volatil | |
| · UNION EUROPÉENNE | 0,00 % |
| · Suisse | 0,00 % |
| · États-Unis d'Amérique | 0,0 g/l / 0,00 lb/gal |
| · Aspect: | |
| · Forme : | liquide |
| · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. | |
| · Température d'auto-inflammation | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.11.2023

Révision: 14.11.2023

Numéro de version 70 (remplace la version 69)

Nom du produit beko Härter für Weissleim D4

(suite de la page 5)

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· Teneur en substances solides :	97,5 %
· Masse moléculaire	486,4 g/mol
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:**
gaz/vapeurs inflammables
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë :** Nocif par inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

28182-81-2 Polymère sur base de diisocyanate d'hexaméthylène

Oral	LD50 oral	5.500 mg/kg (rat)
------	-----------	-------------------

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Oral	LD50 oral	350 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50 dermal	>7.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	NOAEL	0,005 mg/m3 (rat) (OECD 453)

- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.11.2023

Révision: 14.11.2023

Numéro de version 70 (remplace la version 69)

Nom du produit beko Härter für Weissleim D4

(suite de la page 6)

· Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

128-37-0 | 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique :

28182-81-2 Polymère sur base de diisocyanate d'hexaméthylène

LC50 / 96 h | 500 mg/l (brachydanio rerio) (OECD 203)

EC50 / 48 h | 500 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

EC50 / 3 h | 645,7 mg/l (boue activée) (OECD 209)

EC50 / 72 h | 500 mg/l (scenedesmus subspicatus) (OECD 201)

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

LC50 / 96 h | 8,9 mg/l (brachydanio rerio)

LC0 | >82,8 mg/l (brachydanio rerio) (OECD 203)

EC50 / 3 h | 842 mg/l (boue activée) (OECD 209)

EC0 | >100 mg/l (daphnia magna)

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable.· **vPvB**: Non applicable.

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

· Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

08 04 09: Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux

Classification: ds = les déchets spéciaux

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Les conteneurs et emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.11.2023

Révision: 14.11.2023

Numéro de version 70 (remplace la version 69)

Nom du produit beko Härter für Weissleim D4

(suite de la page 7)

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.

Les emballages contenant des résidus d'adhésif non durci doivent être éliminés en tant que déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR	néant
· ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement · Polluant marin :	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2004/42/CE**

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5, SR 822.115 et SR 822.115.2: Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

· **Ordonnance sur la protection de l'air**

La concentration des émissions d'une des substances (structuré par catégories) ne doit pas dépasser les limites spécifiées dans l'Ordonnance sur la protection de l'air.

Aucun des composants n'est compris.

· **Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques**

Les restrictions et les interdictions auxquelles est soumise l'utilisation de substances, de préparations et d'objets déterminés, ainsi que les dérogations qui s'y rapportent, sont réglementées dans les annexes:

Aucun des composants n'est compris.

· **VOC (CE) 0,00 %**

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.11.2023

Révision: 14.11.2023

Numéro de version 70 (remplace la version 69)

Nom du produit beko Härter für Weissleim D4

(suite de la page 8)

· **VOCV (CH)** 0,00 %· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommandations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**